

**3B**  
SASU au capital de 1 000 euros,  
983 694 688 RCS de TOULOUSE,  
dont le siège social est situé : 15 ALLEE DU STADE 31570 BOURG-SAINT-BERNARD

## **PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025**

L'an deux mille vingt-cinq,  
le un juillet,  
à quatorze heures,

Au siège social, 15 ALLEE DU STADE 31570 BOURG-SAINT-BERNARD

Monsieur Benjamin PAUWELS, demeurant 15 ALLEE DU STADE 31570 BOURG-SAINT-BERNARD

Propriétaire de la totalité des 100 actions de 10 euros chacune émises par la société 3B,

Associé unique et seul Président de ladite société,

La réunion est présidée par Monsieur Benjamin PAUWELS.

### **1. A préalablement exposé ce qui suit :**

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Benjamin PAUWELS, associé unique, a établi le rapport sur l'opération proposée à l'ordre du jour.

### **2. A pris les décisions suivantes :**

- Transformation de la SASU en SARL ;
- Délégation de pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

### **Première décision**

---

Il a été décidé par le président, Monsieur Benjamin PAUWELS, de transformer la SASU dénommée ci-dessus en SARL à associé unique, sans création d'un être moral nouveau.

Cette décision prend effet à compter du 01/07/2025.

Il a été adopté le texte des statuts, modifiés en conséquence, qui régiront désormais la société 3B.

Ainsi, Monsieur

Benjamin PAUWELS démissionne de ses fonctions de président et il est nommé gérant.

Il déclare n'être atteint d'aucune incompatibilité ni d'aucune interdiction susceptible d'empêcher sa nomination et l'exercice des ses fonctions.

### **Deuxième décision**

---

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Monsieur Benjamin PAUWELS

Zone de signature  
Signé par BENJAMIN PAUWELS  
Le 09/07/2025

ID: tx\_dD50AEL61kIY

Signed with  
**Universign**